

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 54 (1916)  
**Heft:** 42

**Artikel:** Nos ancêtres à table : le quart-d'heure de Rabelais  
**Autor:** Campiche, F.-Raoul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-212458>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIO & C<sup>ie</sup>, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du N° du 14 octobre 1916 : A la fêre (C. Fleuret). — En visite chez nos arrière grands pères. — Nos ancêtres à table (F.-Raoul Campiche). — L'astronome en vacances (J. Besançon). — Et pourtant, elle tourne. — Rien ne se perd (Capelle).

## A LA FARE

(Patois de Berney, Genève.)

- Conbè sta vatze ?
- T'è que vo plliè ?
- Vaitié ! le n'a pa l'air de bin marquâ pè le lafé<sup>1</sup>.
- Le marque pa pè le lafé ? Vo n'y cognessî pa gran chousa. Le baille sé oui litre pè trè, on mâ avan de vèlâ. Y è 'na bouenna vatze pè la reinte. De la veind' de confiance. Demandî à quoui qui sai à Confgnon si Babel, le garçon à la Jeanne, n'a pa todo de bonne vatze et si è tromperè seulamin on einfan. Y è la mellieu de mon beu<sup>2</sup>, et si de vouè la veindre, y è pasque dè vouè m'atzetâ on zèveau pè pouâi alâ u marztziâ.
- Conbè ein voli-vo ?
- Conbè d'èin voué ? 'Na vatze dintze ! Le n'a pa sa parîre su tota la fêre. Totzi-la iò vo vedri, le ne branlra pa mè que n'agnè.
- Alò, i ne baille pa<sup>3</sup> pè traire ?
- L'è sadze comme n'agnè, que vo dio.
- T'è qu'on pu la liettâ ?
- A drate, à gautze, comme vo vedri.
- Conbè a-t-e l' i de vé ?
- L'èin è-tâ son quatrième. Y ara nou mâ le 21 que l'a prai lo bu.
- L'a bin l'air de commèinci à amollî, mâ son tètè è bin gron ! Vo ne l' i pa trai sti martin ?
- T'è que vo me pregnî pè on brigan ? N'y è pa à mè qu'y faut dire cé !
- Veyein vetron pri ?
- Viante-dou napoleon et demi, pa on sou de moins.
- Vo ne la veindri pa à cé pri.
- Vo créyî cé, vo ! Ali seulamin pè la fêre : si vo z'èin trovî doue dinse, de vouè me lassî copâ la tètâ !
- Teni, vaitié quatre-vingts écu, poué vingt sou pè la fellie.
- Nan, gardî vetro z'écu, ma vatze n'è pa tchièra u pri que de vo l'è fé.
- Vo povî garanti son terme ?
- Assè verè que de sé itye ! L'ara ptéte on re-tar de quaqué dzeur, mais vo povî être sûr de ce que vo dio.
- Voli-vo dou z'écu de plle ?
- Nan, d'èin voué nonanta.
- Quatre-vingt-trâ !
- Nonanta.
- Et bin, teni, partadzein le differein : oui-tante-cinq écu, poué quaranta-sou pè la fellie. Cein y è-t-e ?
- De pèrye di fran, tanpi, alein bâre on vâre !

C. FLEURET.

<sup>1</sup> Le lait.<sup>2</sup> Etable.<sup>3</sup> Sous-entendu : des coups.

**Mince de loisir.** — Un aubergiste — il est mort depuis quelques années — passait pour le plus incivil personnage de vingt lieues à la ronde. Curieux de l'entendre, un touriste descendit dans son établissement et demanda à être servi par l'hôte lui-même. En s'en allant, il prend ce dernier à part et lui dit :

— Ceux qui vous font passer pour l'incarnation de la grossièreté se trompent étrangement. Je me plais à reconnaître que vous êtes aussi courtois que n'importe quel hôtelier.

— Est-ce que vous vous imaginez que j'ai le temps d'insulter toutes les canailles qui viennent ici ?

## En visite chez nos arrière grands pères.

On nous écrit :

Le Comité du Vieux-Morges prépare, dans l'ancienne maison de Seigneux, actuellement l'Ecole supérieure communale, une première exposition qui promet d'être fort intéressante. Il a reconstitué, dans son même cadre, un appartement de la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle. Toutes les familles morgiennes ont collaboré à cette reconstitution.

Ce sera l'occasion de voir, réunis, les souvenirs précieux de cette société morgienne, élégante et lettrée, à laquelle s'intéressait Voltaire et qui donna un général : Warnery, des peintres : Sablet, un landammann : Monod, un J.-J. Cart. Les châteaux, les demeures patriciennes et les maisons bourgeoises ont prêté généreusement leurs objets d'art et d'ameublement, leurs portraits de famille, leurs peintures, leurs pendules, leurs verreries et leurs porcelaines de Chine et de Nyon.

Le Comité du Vieux-Morges, préférant à la forme, un peu morte, de la collection archéologique et du musée, l'exposition vivante et changeante, inaugurée, par ce premier essai, une série de reconstitutions analogues, qui permettent d'étudier le caractère d'une ville, d'une société dans ses diverses périodes. Elles ravivent les souvenirs qui s'effacent avec les générations et qui constituent la vraie histoire.

Dans une salle voisine, le Cercle artistique de Morges organise sa VII<sup>e</sup> exposition. On y verra les œuvres des nombreux peintres, sculpteurs et graveurs Morgiens et des artistes étrangers en séjour à Morges.

L'exposition sera ouverte le samedi 14 octobre à 2 heures. Elle durera du 14 au 26 octobre, l'après-midi, de 1 ½ à 5 heures.

**L'excuse.** — Un pasteur aborde un de ses paroissiens :

— Voyons, Jean-David, pourquoi quittez-vous régulièrement l'église, quand je monte en chaire ?

— Paites excuse, monsieur le ministre, je resterais volontiers, mais, par respect pour vous, je n'ose pas.

— De quoi avez-vous donc peur ?

— De ronfler trop fort.

**Le Véritable Messenger Boîteux de Berne et Vevey.** — (Société de l'Imprimerie et Lithographie Klausfelder, éditeurs, Vevey.) — *Le Messenger Boîteux*, dans sa 210<sup>me</sup> année, nous arrive toujours vert, malgré les ans. Il nous apporte une historiette lausannoise reposante du XVIII<sup>me</sup> siècle, de H.-A. Dourliac ; il dénonce les procédés déloyaux de ceux qui trompent les paysans ; il parle de nos soldats à la frontière sud ; des internés en Suisse ; des prisonniers de guerre ; enfin, de la grande guerre dont il relate les faits principaux de la seconde année.

A tout cela s'ajoutent des récits, boutades, etc., et de nombreux dessins, variés et intéressants, entre autres une grande planche représentant des scènes de la terrible retraite de l'armée serbe.

Malgré l'augmentation sensible du prix des matières premières, le *Messenger Boîteux* a conservé son prix de 30 centimes.

## NOS ANCÊTRES A TABLE

Le quart-d'heure de Rabelais.

EN 1767, la commune de Ste-Croix fut sommée de payer de la part du Gr. Jérémie Genaud, hôte à la Maison de Ville du dit lieu. Il s'agit des frais occasionnés par la réception de Monseigneur le bailli d'Yverdon et sa suite venus l'année précédente pour procéder à l'inspection des frontières de Bourgogne. En voici le détail :

*Copie de la Liste produite par le sieur Jeremie Genaud à l'honorable Conseil de Ste-Croix en Xbre 1766<sup>1</sup>.*

Pour l'arrivée du Seigneur Ballif :

Pour le déjeuner tant au Chateau qu'à la Maison de Ville 22 florins, 6 sols ; deux torches qu'on a fait venir d'Yverdon 12, 6 ; pour le déjeuner des domestiques 15 ; pour le déjeuner à Monsieur le Maire et à Monsieur le Chevalier et leur domestique 5 ; pour les vins de... 23 ; pour avoir mené ou voiture le diner à la Grande des Prés 2, 6 ; pour avoir mené et voiture les planches, dresser les tables 5 ; vin qu'on a mené, 40 bouteilles 40 ; vin en barril 12 pots, sur quoy j'en ai reçu 5 pots, reste 7 pots 10, 6 ; pour vin en bouteille 35 ; le pain qu'on a usé 50 ; à diner pour poule et soupe 10 ; pour deux poulardes 6 ; bouilly de bœuf 5 ; bouilli de mouton 7, 6 ; deux pâtés 15 ; un mouton roti avec toute sa garniture 15 ; pour deux aloyaux de bœuf roti 12 ; pour poulet et salade 17, 6 ; pour dessert et caffè 14. A souper, poisson 16, 3 ; pour plats en ragout 14 ; pour poir 4 ; pour beccassines 20 ; perdrix 11, 3 ; pour grives 5 ; pour roti de veau 6, 3 ; pour canards rotis avec leurs garnitures 7, 6 ; pour pigeons 10 ; pour les rotis et salade 15 ; pour deux tourtes 7, 6 ; pour lièvres 8 ; pour les crèmes et sucre 14 ; pour cervices 6, 3 ; pour les desserts 50 ; vin à souper 45 ; pour jambons et langues, et viande salée 50 ; déjeuner du lendemain, tant pour les Messieurs que pour les domestiques 40 ; pour 20 quarterons d'avoine, et deux picotins, et 11 chevaux 47, 6 ; pour la cuisinière 40 ; total 741 florins.

Les autorités St-Cruciennes trouvant cette facture exagérée, refusèrent de la solder. Le différend ayant alors été soumis au jugement de la cour inférieure, celle-ci réduisit considéra-

<sup>1</sup> Le florin valait environ 1 fr. 50 de notre monnaie.

blement les prétentions du créancier. Le dossier de cette procédure, conservé dans les archives de Ste-Croix a été publié dans la « Feuille d'avis » du dit lieu, et nous en extrayons les quelques passages intéressants qui suivent.

« Le compte qui fait l'objet de cette contestation — déclaraient les délégués du Conseil de Ste-Croix à l'audience du 5 mars 1767 — four-nit un exemple de cupidité qui n'est pas ordinaire. La simple inspection suffirait pour [faire] voir combien il est exorbitant et inexact. » Et de fait les défenseurs reprochent au plaignant d'avoir voulu se procurer des gains illicites à leurs dépens :

1° en facturant une première fois chaque repas en bloc ; 2° en comptant ensuite chaque plat séparément ; en surfaisant ses prix.

Il porte, lit-on dans les considérants : 40 bouteilles de vin pour le dîner à la Grange d'Haute Joux. Le gouverneur Junod les a déchargées et bien comptées, il n'en a trouvé que 30, et trois de cassées. Il porte la bouteille à quatre batz, tandis que les députés avoient fait prix à 6 batz le pôt ; 7 pôts de vin en baril, il est connu qu'il en a vendu à des particuliers, après le dîner, comme aussi du pain, et de la viande ; pour vin en bouteille 35 florins, quoi qu'on en n'ait débouchonné, et beu que six bouteilles ; plus une qu'il dit avoir été cassée. Il n'y en a point eut de cassées sur les tables qu'on sache ; pour 50 florins de pain consommé à ce dîner, ce qui est incroyable.

Les autres articles du dîner sont mis à un prix excessif, la quantité de quelques uns n'est point indiquée. Les articles du souper sont de même portés à un prix excessif, sans spécifier le gibier, ni en indiquer le nombre des pièces qu'il y avait dans chaque plat. Un lièvre est porté à 8 florins. Le dessert n'est pas non plus articulé. Il le porte à 50 florins, quoi qu'on n'en n'ait mangé que fort peu. Il porte le vin à 45 florins, sans indiquer le nombre des pots, ni le nombre de jambons, de langues et de viandes salées. Le déjeuner du lendemain est porté à 40 florins, quoi qu'une torche portée à 6 florins 3 sols y ait servi, de même que les crèmes sucrées, qu'il porte à 14 florins. Les 40 florins pour la cuisinière sont d'une absurdité qui choque le bon sens.

Pour sa défense Genaud réplique que Messieurs les notables de Ste-Croix dans l'aveu de faire leurs honneurs, et de proportionner les choses au mérite et à la dignité des personnes qui en étoient l'objet, ont eu grand soin d'ordonner au demandeur de ne rien négliger pour répondre à leur attente. Et par la même de se procurer à quel prix que ce fut tout ce qui pouvoit contribuer à présenter dignement un repas à des personnes respectables, et de la plus haute considération.

Qui auroit crû qu'un ordre aussi formel, et aussi positif, à l'exécution duquel le cabaretier s'est employé de son mieux par son activité, par ses allées et venues, par de grands fais, et au parfait contentement des dits Messieurs les notables, n'eût trouvé pour récompense qu'un procès à quatre débattues.

Il conteste ensuite, les uns après les autres, les faits ci-dessus qui lui sont reprochés.

De plus il prétend que les vivres et toutes provisions ont extrêmement renchéri. Que dans Ste-Croix on ne trouve pas des provisions, qu'il faut à grands frais se les procurer du dehors. Que lorsqu'il s'agit de transporter à deux heures loin comme icy, par des chemins mauvais, pierreux, raboteux, il en coûte des frais et des embarras considérables ; on est exposé à des pertes, à des dommages comme cela est arrivé. Le char ayant renversé, s'étant cassé des bouteilles de vin fin, en un mot, les allées et les venues ne peuvent être que très embarrassantes ; joint à cela que Messieurs les notables pour répondre à leur veuë, ont voulu que le demandeur fit venir une cuisinière, d'Yver-

don, qui a coûté pour son salaire et pour son transport un Louis d'or neuf. Outre cela il lui a été ordonné de venir prendre à Yverdon, une direction assortie, pour ce qui seroit convenable d'offrir. En un mot il seroit difficile de faire un détail détaillé de toutes les opérations, et de tous les embarras que tout cela a causé.

Mais le 30 avril 1767 l'instruction étant close et la cause entendue ensuite que la Cour présidée par Monsieur Charles Correvon, bourgeois et conseiller des douze de la ville d'Yverdon, chatelain de Ste-Croix, rendit l'arrêt suivant :

« Messieurs de la noble justice après avoir inutilement tenté de finir ce procès par voye amiable, et ayant leu la procédure, et entendu les parties dans leurs raisons verbalement avancées, ils ont connu et jugé.

« Qu'il auroit été à souhaiter que les deffendeurs eussent fait une convention avec le demandeur, a raison d'un prix fixe par tête, pour les repas en conteste. Mais que le demandeur ayant refusé de convenir avec eux sur ce pied là en prétextant que les repas faits en cas pareil pour le Noble et Magnifique Seigneur Baillif De Gingins, n'avoit coûté que 45 écus petits : ils avoient par là même eut lieu d'espérer que le demandeur feroit ceux dont il s'agit icy, à peu près pour le même prix. Et comme le compte par lui produit excède considérablement ce prix-là, et qu'il n'a pas trouvé à propos d'indiquer le nombre de pièces de gibier dont les repas étoient composés, ni de détailler convenablement les autres articles du dit compte, qui sont pour la plupart très exagérés. C'est pourquoy la ditte noble justice n'a put prendre d'autre party que celui d'adjuger au dit Genaud 35 batz par tête de maître pour chacun des repas, et 45 batz par tête pour les domestiques ; outre 15 batz par tête pour chaque déjeuner des maîtres et 7 batz et demy pour chaque déjeuner des domestiques, estimans que le dit sieur Genaud par ce règlement est largement payé de ses frais, et dedomagé de ses peines ; luy adjugeant en outre 47 florins 6 sols pour l'avoine et foin fournis aux chevaux, a teneur de son compte. Et comme il a excédé dans sa demande, et que les deffendeurs ont trop peu offert par leur reponse les depends sont compensés.

« Ce qu'ayant été rapporté aux parties, elles l'ont accepté de part et d'autre avec remerciement.

« Ainsy fait et passé judiciairement au dit Ste-Croix et expédié sous le sceau et seing requis les jours et an que devants.

» (Signé) MERMOD (avec paraphe). »

A vrai dire le repas fut pantagruélique, poissons, viandes bouillies et roties, volailles, jambons, gibier, salades, pâtisseries, crèmes et desserts, rien n'y manquait, aussi Mgr le bailli dut-il se déclarer satisfait. On peut constater qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle on connaissait déjà les bons morceaux et que les aubergistes savaient aussi établir leurs prix.

F.-RAOUL CAMPICHE.

**La Patrie suisse.** — Le 601<sup>e</sup> numéro qui vient de paraître contient les portraits de M. Couchepin, le nouveau juge fédéral ; de M. G. Boissier, ministre de Suisse à Bucarest et de M. Kling, qui a fêté sa 50<sup>e</sup> année d'enseignement au Conservatoire de Genève. L'intéressant mouvement pour remettre en honneur le costume vaudois y fait l'objet d'une étude illustrée de trois clichés. La course de fond militaire, avec sac paqueté, y figure par quatre clichés et un article. La visite de l'*Harmonie lausannoise* à Thonon ; la Fête des gymnastes de Genève ; la Fête du 1<sup>er</sup> août chez les Suisses de Santiago et de Shangai, la réunion de la Société helvétique à Macolin complètent ce numéro.

**Mais oui !** — *Madame.* — Comment, Sidonie, vous avez cassé ce vase de porcelaine ? Mais vous ne savez pas qu'il avait plus de deux cents ans !

*Sidonie.* — Alors, madame, c'est bien naturel : plus on est vieux, plus on est cassé.

**Pensées.** — Il y aurait bien peu de grands hommes, si tant de gens ne se faisaient petits.

\* \* \*

Le plus grand malheur de la pauvreté c'est la dépendance.

## L'astronome en vacances<sup>1</sup>

par J. BESANÇON

II

— Quelle singulière odeur il y a dans votre maison !

— Elle n'est pas désagréable.

— Pas précisément.

— Eh bien ! Monsieur, c'est l'odeur du schabzigre.

— Vous dites ?

— Du schabzigre.

— Quelle drogue est cela ?

— Monsieur, ce n'est pas une drogue, c'est un fromage où il entre toutes sortes d'herbes odoriférantes de la montagne, et qui est d'un goût exquis.

— Alors vous m'en donnerez, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur, quand vous aurez soupé.

Jupinet se mit à table, il savoura avec délices les petites truites qu'on lui servit, deux côtelettes de chamois, et but plusieurs verres d'un vin blanc assez capiteux.

— A présent, en avant le schab....

— Zigre. Le voici, Monsieur. Monsieur remarquera que c'est une poudre verte ; on la mange avec du beurre frais.

L'astronome essaya de ce mets et ne le trouva pas absolument mauvais. Il allait complimenter son hôte, lorsqu'en relevant les yeux, il le vit devant lui une ardoise à la main.

— Diantre, se dit-il, voilà un homme qui compte avec bien de l'exactitude tout ce que je mange M. Stern, que signifie cette ardoise ?

— Monsieur, vous êtes l'astronome Jupinet ?

— Oui, Monsieur.

— Auriez-vous l'obligeance de jeter les yeux sur ce petit calcul que j'ai fait ici pendant mes loisirs. J'ai cherché la valeur de x en fonction d'y. Seulement je ne suis pas certain d'avoir procédé avec méthode.

Un homme ébahi, ce fut M. Jupinet. Machinalement il prit l'ardoise ; la science ressaisit son martyre et il discuta longtemps avec Melchior Stern sur la valeur absolue de x plus 1. Une bonne partie de la soirée se passa à cet intéressant exercice ; Melchior monta plusieurs bouteilles, et, à 11 heures l'astronome n'avait pas regagné sa chambre.

Quand il fut seul, une réaction terrible s'opéra.

« Serment de joueur et d'astronome, c'est tout un ; j'avais juré de renoncer momentanément à ces calculs qui me fatiguent ; j'ai voulu habiter un désert et, ce soir, ma foi ! je me replonge dans cet élément aride. Un hôtelier, un Stern, qui fait des hautes mathématiques ! Justement, je dirige mes pas vers cet enfer ! Ah ! il y a un dieu contre les astronomes. »

« Mais, morbleu ! cela ne continuera pas ainsi. Demain au petit jour, je déballe mes lignes et vais pêcher sur les rives de ce joli lac. Que je prenne ou non du poisson, peu importe ; l'essentiel, c'est d'être débarrassé de cet abominable Stern, qui m'a choisi pour professeur. Il ne descendra pas jusques là-bas, j'en ai la douce espérance, et j'aurai quelques moments de pures jouissances. »

Au petit jour, tandis que Melchior sommeillait, Jupinet, armé de ses lignes et de ses mouches, sortit furtivement de l'hôtel.

Il fut bientôt sur la rive du petit lac, et, ayant monté son instrument, il commença à pêcher.

Apparemment les poissons de ce lac alpin n'ont pas les mêmes mœurs que ceux de la Seine. Rien ne mordait ; Jupinet avait beau fouetter l'eau avec vigueur, pas la moindre résistance ; on eût dit que le lac était abandonné et ne nourrissait plus aucun habitant.

Cependant Jupinet trouvait un grand charme à son occupation stérile : le spectacle qui l'entourait, le soleil du matin dorant les hautes cimes, le lac calme, que ne ridait pas le moindre pli, lui inspiraient un sentiment de félicité et d'indépendance qu'il n'avait pas encore éprouvé.

Il agitait automatiquement sa ligne et s'enivrait de parfums et de rosée, lorsqu'il fut tiré de son extase par une voix à l'accent germanique :

— M. Jupinet, que pensez-vous des nébuleuses ? L'astronome se retourna.

<sup>1</sup> Extrait de *Facéties*, par J. Besançon. — Marius Corbat fils, imprimeur-éditeur, 1833.